



# Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église  
Napierville, Qc, J0J 1L0

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2024, le conseil municipal a adopté :

**Le premier projet de règlement numéro Z2019-9 modifiant le règlement de zonage Z2019 et ses amendements en vue d'abroger l'article 116 concernant le niveau de terrassement et de clarifier certaines définitions.**

L'objet de ce règlement est d'abroger l'article 116 du règlement de zonage et de mettre à jour certaines définitions et articles de règlement en concordance avec le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **jeudi 8 février à 19h**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca) sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 25 janvier 2024.

Julie Archambault,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière